COMMISSAIRES AUX COMPTES

Fusions, acquisitions et restructurations

Les opérations de restructuration mobilisent simultanément le droit des sociétés, la comptabilité et la fiscalité, avec des interventions spécifiques du commissaire aux comptes. Ces deux jours en donnent une lecture d'ensemble.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
14 h · 2 jours	**Présentiel ou distanciel**	**Sur devis**	**Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Commissaires aux comptes inscrits, collaborateurs confirmés et responsables de dossiers.

PRÉREQUIS
Exercer ou participer à des missions en lien avec le thème de la formation.

EFFECTIF
Individuel ou 2 à 10

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier les principales formes de restructuration et leurs finalités.
- Maîtriser les étapes juridiques d'une opération de fusion ou d'apport.
- Déterminer les valeurs d'apport et la parité d'échange.
- Comptabiliser l'opération et traiter ses conséquences fiscales.
- Situer les interventions et rapports du commissaire aux comptes.

03 Programme détaillé

M1 Panorama des opérations · 2 h 00

- Choisir la bonne structure juridique.
- Fusion, scission, apport partiel d'actif, transmission universelle.
- Motivations économiques et contraintes juridiques.
- Calendrier type d'une opération.
- Atelier — Identifier la forme d'opération adaptée à trois situations.

M2 Étapes juridiques et documentation · 2 h 30

- Ce qui doit exister et quand.
- Projet de traité, publicité et approbation.
- Dates d'effet, rétroactivité et période intercalaire.
- Documents à obtenir et vérifications à mener.
- Atelier — Revue d'un projet de traité de fusion.

M3 Valorisation et parité · 2 h 30
- Les chiffres au cœur de l'opération.
- Méthodes d'évaluation et cohérence des approches.
- Valeurs d'apport et détermination de la parité d'échange.
- Points de vigilance sur les hypothèses retenues.
- Atelier — Analyse critique d'un calcul de parité.

M4 Traitement comptable · 2 h 30
- Traduire l'opération dans les comptes.
- Comptabilisation chez l'absorbée et chez l'absorbante.
- Boni et mali de fusion.
- Traitement de la période intercalaire.
- Atelier — Écritures d'une opération de fusion simplifiée.

M5 Aspects fiscaux · 2 h 00
- Sécuriser le régime applicable.
- Régimes applicables aux opérations de restructuration.
- Engagements à respecter et suivi ultérieur.
- Conséquences en matière de déficits et d'impôt.
- Atelier — Vérifier les conditions du régime retenu.

M6 Interventions du commissaire aux comptes · 2 h 30
- Les rapports attendus.
- Répartition des rôles entre commissaire à la fusion et aux apports.
- Diligences propres à chaque intervention.
- Structure et rédaction des rapports.
- Atelier — Plan de travail complet d'une intervention sur opération.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou distanciel

LIEU / FORMAT
Formation individuelle ou groupe de 2 à 10 participants, en intra-cabinet ou en inter-cabinets.

MÉTHODES MOBILISÉES
• Pédagogie active : apports courts, ateliers et mises en situation.
• Travail sur les dossiers et situations réels des participants.
• Fiches-outils, modèles et plan d'action.
• Animation par un formateur expert du domaine.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• Analyse du besoin et recueil des attentes.
• Évaluation continue au fil des ateliers.
• Évaluation des acquis en fin de formation.
• Émargement, satisfaction et attestation individuelle.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation individuelle de fin de formation. La validation de l'éligibilité de l'action et de son imputabilité à l'obligation individuelle de formation demeure de la responsabilité du professionnel.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.

DÉLAI D'ACCÈS
Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Tarif	Individuel ou 2 à 10	**Sur devis**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Besoins spécifiques étudiés en amont avec notre référent handicap.

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr